Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2020-33** **16/01/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 19/03/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : formation "Rencontres de l'innovation pédagogique" sur la thématique "Éduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée" à destination des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que des agents des DRAAF/DAF.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Montpellier SupAgro Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2020 d'une formation "Rencontres nationales de l'innovation pédagogique" à Montpellier SupAgro sur la thématique "Eduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée" pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que pour des agents en DRAAF/DAF (notamment chargés de mission sur les sujets de l'innovation, du numérique ou de la formation).

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

L'innovation pédagogique a pour ambition de relancer une réflexion pédagogique collective au sein des établissements pour une meilleure réussite éducative et scolaire, une meilleure orientation ou une meilleure insertion scolaire, sociale et/ou professionnelle des élèves, des apprentis et des stagiaires. L'innovation constitue de ce fait, un axe du pilotage pédagogique de l'établissement, au service des apprenants mais également au bénéfice des enseignants, de leur professionnalisation, de l'amélioration en continu de leur pédagogie.

Depuis 2014, la DGER poursuit l'objectif d'impulser au sein de tout établissement des processus d'innovation pédagogique via un *plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique.* est un thème cher au ministère chargé de l'enseignement agricole.

Dans ce cadre, les Rencontres nationales de l'innovation pédagogique initiées à Toulouse en 2015, renouvelées à Dijon en 2017, se dérouleront pour la troisième édition à Montpellier en mars 2020. Elles porteront sur la thématique suivante : « Eduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée ». Elles visent l'amélioration de la professionnalisation des agents et à ce titre ont le statut d'action de formation.

Cette note de service a pour objectif de présenter cette formation mise en place en mars 2020.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs de rassembler des acteurs de la communauté éducative, enseignants, formateurs, personnels de direction (public et privé), inspecteurs de l'enseignement agricole, personnels des DRAAF/SRFD, DAAF/SFD, responsables du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole, enseignants-chercheurs et chercheurs, autour d'une thématique liée à l'innovation pédagogique et permettant d'échanger, de valoriser des initiatives et des expérimentations, de présenter des outils et des partager des questionnements.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation :

- des délégations régionales de l'enseignement agricole public et des DRAAF/DAF :
  - établies par les DRAAF en collaboration entre le Chef de SRFD et la DRFC,
  - composées d'une part très majoritairement d'enseignants, formateurs et CPE des EPLEFPA, et d'autre part de personnels des équipes de direction des EPLEFPA, de personnels du SRFD/SFD ou de la DRAAF/DAF, notamment chargés de missions sur les sujets de l'innovation, du numérique ou de la formation ;
- des délégations de l'enseignement agricole privé :
  - établies par chaque fédération nationale CNEAP, UNREP et UNMFREO,
  - composées d'une part de représentants des personnels des établissements privés en veillant à inviter majoritairement des personnels d'enseignement et d'éducation, et d'autre part de trois cadres de chacune des fédérations ;
- des représentants de diverses institutions invitées par la DGER.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par un comité de pilotage composé de représentants des différentes composantes de l'enseignement agricole, de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), de représentants des établissements du dispositif national d'appui (DNA) et des services de la DGER.
Elle est co-animée par les équipes du DNA et des personnels de l'Enseignement technique agricole tant

public que privé.
Les co-animateurs, coordinateurs et intervenants ne doivent pas être comptabilisés dans les quotas des délégations.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1ère 1/2 journée MATIN 09h00-12h30	Plénière	09h00 – 10h30 Accueil par la direction de Montpellier SupAgro (MSA) Introduction par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche 10h30 – 12h30 Conférence de Gilles DOWEK, chercheur à Inria et professeur de l'Ecole normale de Paris-Saclay sur « Qu'est-ce qu'une société numérisée ? » Conférence de Bruno DE LIEVRE, professeur à l'Université de Mons sur « Le numérique, moteur de la créativité »
2ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-18h00	Pôles ou parcours thématiques	Participation à un pôle : le principe du pôle consiste à proposer aux participants, autour d'un thème ou d'une question une « palette » d'activités (ateliers, présentation d'outils innovants au titre de la pédagogie, débats, conférences, démonstrations). Chaque participant établira un choix de trois pôles lors de la confirmation d'inscription parmi les sept suivants : Pôle 1 : Numérique professionnel ou éthique Pôle 2 : Coopérer pour apprendre / apprendre à coopérer Pôle 3 : Activités des enseignants et des élèves en classe Pôle 4 : Dessine-moi une organisation (numérique) Pôle 5 : La vie scolaire, à la recherche d'une cohérence éducative Pôle 6 : L'accessibilité numérique au sein de dispositifs inclusifs Pôle 7 : Pôle découverte
3ème 1/2 journée MATIN 08h00-12h00	Barcamps / Plénière	Restitution des travaux des pôles sous forme de barcamps (deux par pôle) Table ronde avec les chercheurs membres du comité, animation interactive avec la salle et les sites de diffusion extérieurs Clôture des Rencontres par le Grand Témoin : le Président du Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique

Les productions par pôle seront diffusées ultérieurement.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera :

du mercredi 18 mars à 09h00 au jeudi 19 mars 2020 à 13h00
à MONTPELLIER SUPAGRO
2 place Pierre Viala
34060 MONTPELLIER
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 31 janvier 2020

3. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. Responsabilité respective des acteurs

3.1.1. MONTPELLIER SUPAGRO support de la formation

A ce titre, elle est chargée :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements d'enseignement, DGER, IEA, autres…)
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation…) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer le suivi des inscriptions par listes envoyées par chaque DRAAF/DAF et chaque union nationale fédérative de l'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires ;
- d'informer les participants sur les possibilités de restauration et d'hébergement ;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants ;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies ;
- d'enregistrer, dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics ;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
- de transmettre à la DGER/DAT un bilan de l'action conduite.

3.1.2. les DRAAF

Les DRAAF sont chargées :

- d'assurer la communication auprès des établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- de veiller à ce que chaque agent des établissements publics dispose de son code SAFO (cf. 4.1. ci-dessous ;
- d'établir les délégations régionales de l'enseignement agricole public et des DRAAF/DAF en respectant le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région jointe en annexe ;
- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents des établissements publics participants.

3.2. Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Dans le cadre de cette formation, les repas du 18 mars (midi et soir) sont pris en charge par Montpellier SupAgro pour tous les participants.

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement (cf. procédure au 4.1.).

Les frais de déplacement et de séjour des agents des établissements d'enseignement privés ne sont pas pris en charge par les DRAAF.

Les frais de déplacement et de séjour des autres participants sont pris en charge par leur structure.

4. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, Montpellier SupAgro peut être joint par courriel, en précisant le nom de la formation « Rencontres de l'innovation pédagogique » à l'adresse suivante : martine.pedulla@supagro.fr

4.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics (EPLEFPA)

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

4.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019**

Chaque DRAAF établit la liste nominative des agents des EPLEFPA (enseignants, formateurs, CPE et personnels de direction) selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Code SAFO agent, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 31/01/2020** :
* à Montpellier SupAgro à martine.pedulla@supagro.fr et christian.resche@supagro.fr
* à la DGER à bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par Montpellier SupAgro, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par Montpellier SupAgro.

4.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019**

L'agent doit :
- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/ ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée paragraphe 4.1.1.

4.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé et les cadres des fédérations nationales (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Chaque fédération nationale établit la liste des représentants des personnels des établissements privés, en veillant à inviter majoritairement des personnels d'enseignement et d'éducation selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) ainsi que les cadres de sa fédération en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 31/01/2020** :
* à Montpellier SupAgro à martine.pedulla@supagro.fr et christian.resche@supagro.fr
* à la DGER à bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par Montpellier SupAgro, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par Montpellier SupAgro.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements **ne seront pas prises en compte.**

4.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF, de l'administration centrale et autres établissements de droit public / ministères

Chaque structure invitée établit la liste des participants selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 31/01/2020** :
* à Montpellier SupAgro à martine.pedulla@supagro.fr et christian.resche@supagro.fr
* à la DGER à bruno.vocanson@agriculture.gouv.fr

Une fois la liste reçue par Montpellier SupAgro, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

La prise en charge des frais de déplacement n'est pas assurée par Montpellier SupAgro mais par leur structure.

5. L'INSCRIPTION DANS LES BASES DE DONNEES DE FORMATION (SAFO, EPICEA)

5.1. L'inscription dans la base de données SAFO pour les agents des établissements d'enseignement public (EPLEFPA)

Pour la gestion de ses actions de formation continue, Montpellier SupAgro utilise l'outil de gestion SAFO mis en œuvre pour l'enseignement agricole à la demande de la DGER.

Cet outil permet la gestion des convocations, l'enregistrement et le suivi d'informations concourant à l'élaboration des statistiques nationales, régionales et locales de formation continue au niveau des personnels de la communauté éducative de l'enseignement agricole.

En conséquence, le dossier de chaque agent sera abondé dans SAFO avec l’ensemble des indications relatives aux formations suivies au cours de la carrière.

5.2. L’inscription dans EPICEA pour les agents du ministère chargé de l’agriculture non affectés dans des établissements d’enseignement

Montpellier SupAgro transmettra aux participants les originaux des attestations de participation à la formation, charge à eux de les transmettre au sein de leur structure aux personnes compétentes pour inscrire dans EPICEA Formation cette participation.

Le directeur général de
l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1

REPARTITION DU NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS

Délégations régionales établies par les DRAAF / DAF	*Enseignants, formateurs, CPE, personnels de direction des EPLEFPA Personnels DRAAF/DAF - SRFD/SFD*
Auvergne-Rhône-Alpes	23
Bourgogne-Franche-Comté	17
Bretagne	10
Centre-Val-de-Loire	12
Corse	4
Grand-Est	18
Guadeloupe	2
Guyane	2
Hauts-de-France	13
Ile-de-France	6
La Réunion	2
Martinique	2
Mayotte	2
Normandie	14
Nouvelle-Aquitaine	23
Nouvelle Calédonie et Polynésie Française	1
Occitanie	24
Pays-de-la-Loire	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12
Fédérations de l'enseignement privé	*Personnels d'enseignement et d'éducation + Cadres des fédérations*
CNEAP	20 + 3
UNMFREO	20 + 3
UNREP	10 + 3
Administration centrale / Institutions	*Invités par la DGER, MSA*
DGER	10
Inspection Enseignement Agricole	10
Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique	12
Participants du DNA (2 par établissement)	10
Animateurs, coordonnateurs et intervenants	70
Conférenciers	2

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE 2

Fiche de : ◯ Création d'un agent dans l'outil SAFO
◯ Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ◯F ◯M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ◯A ◯B ◯C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

◯ **Agent travaillant en EPLEFPA**		◯ **Agent hors EPLEFPA**	
Titulaire	◯	Enseignement agricole supérieur public	◯
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	◯	MAA : administration centrale, établissements publics	◯
Contractuel sur budget d'établissement	◯	MAA : services déconcentrés	◯
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	◯	Enseignement agricole privé	◯
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	◯	Education nationale	◯
Stagiaire ENFA	◯	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	◯
Autre (contrats aidés…)	◯	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	◯	Personnel d'éducation et de surveillance	◯
Personnel administratif	◯		
Personnel d'enseignement	◯	Personnel TOSS	◯

Statut handicapé (MDPH) : ◯ Oui ◯ Non

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						*Exemple discipline(s) enseignée(s)*	*13*				
Niveau(x) d'enseignement [4]						*Exemple niveau(x) d'enseignement*	*1*	*4*	*5*		

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO
[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)
[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr
[4] Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1)	**Discipline enseignée (2)**	**Niveau d'enseignement (3)**
Niveau I 1 Ingénieur, Master 2 DEA, DESS 16 Doctorat 18 Autre diplôme niveau 1 **Niveau II** 4 Maîtrise 5 Licence 19 Autre diplôme niveau 2 **Niveau III** 7 BTS(A) 8 DUT, DEUG, DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 **Niveau IV** 11 BAC 12 BTA 37 BP 21 Autre diplôme niveau 4 **Niveau V** 13 BEP(A) 39 BPA 14 CAP(A) 22 Autre diplôme niveau 5 **Autres** 46 Non connu	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac général 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 CS niveau 4 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE VAL DE LOIRE	**Jean-Michel FRANÇOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)
GRAND-EST	**Isabelle CARBONNEAUX** isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)
GUYANE	**Suzie THOMPSON** suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**X** formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél :

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Tania FATIER** tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Danièle LEVARD** daniele.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistantes : Betty PACHIN et Annick COMBROUZE (Limoges) Catherine CHARLIER(Poitiers) Formco.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 55 12 90 34 Tél : 05 49 03 11 23
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	**Pierre HERVOUET** pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 09/01/2020

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

